



## ARRETE MUNICIPAL N° 113 / 2016 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

CONSIDERANT QUE :

**Pour assurer la sécurité des automobilistes, des piétons et éviter une perturbation du trafic des véhicules dans la rue des aubépines, il y a lieu de prendre des mesures en matière de circulation et de stationnement.**

### ARRETE :

**Article 1er :** Pour assurer la sécurité des automobilistes, des piétons et éviter une perturbation du trafic, il y a lieu d'interdire la circulation des poids lourds de plus de 15 to dans la rue des aubépines.

Sont autorisés à circuler, les bennes à ordures ménagères, les véhicules de déménagement ainsi que les riverains

Cette mesure est applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services techniques municipaux.

**Article 2 :** M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Messieurs les responsables de la presse
- . Messieurs SUHR et HAMBURGER – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Monsieur BOURGUIGNAT - chargé de communication
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire
- . Recueil des actes administratifs

Saverne le 29 juin 2016

Le Maire :  
Stéphane LEYENBERGER